

Pour plus d'informations veuillez contacter le Secrétariat d'ECSA

info@composeralliance.org

+32 25440333

Nouvelles d'Europe - Numéro 83 - Octobre 2018

ECSA accueille la Screen Composers Guild of Ireland dans ses rangs

La Screen Composers Guild of Ireland (Ligue irlandaise des compositeurs de musique de film, SCGI) a récemment rejoint le réseau d'ECSA pour devenir son 57^e membre. SCGI est le nouvel organisme représentant les compositeurs irlandais ou basés en Irlande qui écrivent des trames sonores originales pour les secteurs du cinéma, de la télévision, de l'animation, des jeux vidéo et de la publicité. Son mandat est de faire la promotion et donner une visibilité au travail des créateurs actifs dans ce domaine, de souligner la contribution et la valeur de la musique comme élément créatif et d'améliorer le statut et les droits des compositeurs qui créent de la musique pour le secteur de l'audiovisuel.

Grâce à l'expérience et à la mine de talents de la SCGI, les compositeurs peuvent contribuer à la croissance de leur secteur sur la scène nationale et internationale, avec l'ambition que l'industrie audiovisuelle prenne de l'ampleur en Irlande et que l'excellence de ses professionnels en production médiatique soit reconnue dans le monde.

SCGI participera au comité FFACE d'ECSA afin de contribuer aux discussions au niveau international concernant la protection et la promotion des industries créatives et des créateurs du secteur. ECSA est ravie d'accueillir SCGI parmi ses membres et est convaincue que, grâce à cette nouvelle position, SCGI va participer à renforcer la voix d'ECSA, pour le bénéfice des auteurs de musique en Europe et ailleurs.

Prix Camille 2018

L'édition 2018 des Prix Camille s'est tenue le 20 octobre dans le cadre du Festival International du Son et de la Musique de Film (ISFMF) à Pula (Croatie). C'était, une fois de plus, l'occasion de rendre hommage aux grandes créations des compositeurs européens de musique pour le cinéma et l'audiovisuel et de sensibiliser le public, ainsi que les compositeurs et les réalisateurs, quant à l'importance et le rôle des trames sonores. L'événement a rassemblé plus de 250 participants venus de toute l'Europe.

Lors de la cérémonie, les compositeurs suivants ont été récompensés, à la fois pour leur exceptionnel talent musical et pour leur diversité culturelle :

Meilleure composition électro-acoustique:

Ola Fløttum (Norvège) pour "Thelma"

Meilleure musique originale pour une série:

Lorne Balfe et Rupert Gregson-Williams (Royaume-Uni) pour "The Crown"- Saison 2

Meilleure composition orchestrale:

Dario Marianelli (Royaume-Uni) pour "Paddington 2"

Un énorme MERCI à ceux d'entre vous qui ont pu participer! Nous invitons chaleureusement tous les autres à participer à notre prochaine édition!

Crédits photo: ISFMF

QUOI DE NEUF À BRUXELLES?

Poursuite des négociations sur la Directive sur les droits d'auteur: Faites-vous entendre!

Suite au vote favorable du Parlement européen le 12 septembre 2018, les trois principales institutions de l'UE (Parlement européen, Commission européenne et Conseil) ont débuté une série de rencontres et de négociations ("trilogues") concernant la Directive sur les droits d'auteur, avec pour objectif l'adoption du texte final d'ici la fin de l'année ou le début de l'an prochain. La position du Parlement, qui contient des clauses positives sur le chapitre 3 (rémunération équitable des auteurs et des interprètes) et sur "l'écart des rémunérations" (article 13), est globalement la plus favorable aux auteurs. Novembre sera un mois crucial, car les négociations s'intensifieront, avec une attention particulière portée sur les clauses concernant la rémunération équitable des auteurs et interprètes (chapitre 3). Ainsi, ECSA demande à tous les compositeurs et auteurs de continuer à contacter les eurodéputés et les États-membres (avec les documents mentionnés plus bas) afin que cette directive puisse finalement apporter des améliorations concrètes aux auteurs de musique. C'est le moment de faire entendre votre voix!

ECSA a finalisé sa position et a transmis une déclaration le 15 octobre à tous les législateurs pertinents (voir la déclaration [ici](#), en anglais). Un autre document divulguant la [prise de position du Groupe des auteurs](#) (Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel, Fédération des scénaristes européens, Fédération des associations européennes d'écrivains et Fédération européenne des journalistes) a également été finalisé et transmis aux responsables européens le

23 octobre. Enfin, conjointement avec la Fédération des associations européennes d'écrivains, nous avons envoyé [une lettre](#) qui traite spécifiquement de la nécessité d'accorder un droit de révocation dans l'entente finale. À l'issue ces “trilogues”, et quand un accord final sera acté, à la fois le Parlement européen (vote en plénière) et le Conseil devront l'approuver formellement pour qu'il entre finalement en vigueur.

Exposé de principes d'ECSA concernant le prochain Creative Europe Program (2021-2027)

En mai 2017, la Commission européenne a adopté une proposition au sujet du prochain Creative Europe Program (2021-2027), qui devra à présent être approuvée, à la fois par le Parlement européen et le Conseil. En un mot, Creative Europe est l'organe qui soutient financièrement un vaste éventail d'activités culturelles dans divers secteurs de l'Union européenne, Cela inclut trois principaux volets: le volet MEDIA pour le secteur audiovisuel, le volet Culture pour les autres secteurs culturels – incluant la musique – et le volet Transversal. En termes de budget, la proposition, en parallèle du Cadre financier pluriannuel (le nouveau budget de l'UE), comprend une enveloppe de 1,85 milliard d'euro pour l'ensemble du programme, avec plus d'un milliard pour le volet MEDIA, 609 millions pour le volet Culture et 160 millions pour le volet Transversal. En termes de contenu, la proposition mentionne fort à propos certaines clauses très positives pour les membres d'ECSA, telles que “des actions de formation et de développement des publics pour le répertoire européen” et “la mobilité des artistes et des acteurs de l'industrie culturelle et créative”. Cela pourrait aussi inclure d'autres mesures importantes pour les membres d'ECSA (telles que les droits et crédits moraux ainsi que la diversité des répertoires, par exemple).

En publiant sa position, ECSA souhaite influencer les discussions à venir au sein du Parlement européen et du Conseil, à la fois en ce qui concerne le budget et le contenu de la proposition. Cela comprend les six points suivants : i) démontrer l'engagement de l'Union européenne en terme de culture en doublant le budget du programme Creative Europe; ii) augmenter le budget spécifiquement dédié au volet Culture; iii) accorder un budget plus important au secteur européen de la musique et en faire l'une des priorités du programme Creative Europe; iv) renforcer la protection des droits des auteurs, la liberté artistique et la promotion des droits moraux; v) faciliter la mobilité des auteurs et la diversité des répertoires; vi) renforcer la professionnalisation des auteurs et contribuer à une meilleure parité dans le secteur de la musique.

Le rapport rédigé par Silvia Costa (eurodéputée italienne, du Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates et [rapporteur du programme Creative Europe](#)) est assez positif sur certains aspects, car il propose une augmentation marquée du budget de Creative Europe (de 1,85 à 2,8 milliards d'euro), soit une augmentation de 2% du volet Culture, et il soutient globalement l'expression et la création artistique. Le rapport sera discuté et amendé au cours des prochaines semaines, et son adoption par le comité CULT est prévu en février 2019.

ECSA devient membre du Conseil consultatif sur l'étude "Music Moves Europe": le financement de l'industrie musicale

ECSA se joindra à d'autres acteurs de l'industrie au sein du conseil consultatif portant sur : 1) une étude de faisabilité concernant la création d'un Observatoire européen de la musique et 2) une analyse des tendances du marché et des lacunes dans le financement de l'industrie musicale. L'étude de faisabilité se penchera sur la création d'un organisme de collecte de données très complet, baptisé 'l'Observatoire' et qui servira de ressource stratégique afin d'assurer la pertinence des futures politiques publiques mises en place dans l'industrie musicale. Quant à la seconde étude, elle vise à mieux analyser et mieux comprendre les tendances du marché et les modes de financement en Europe afin de répondre de façon plus efficace aux déficits de financement dans l'industrie européenne de la musique.

DES NOUVELLES DE NOS MEMBRES

Festival & Convention MaMA Paris 2018

Les administrateurs de l'Union nationale des auteurs et compositeurs (UNAC) ont été invités comme intervenants pendant la Convention MaMA à Paris (le salon parisien de l'industrie musicale). Le 19 octobre, l'UNAC a donné une masterclass au Festival & Convention MaMA à Paris, concernant « 30 manières de gagner sa vie avec sa musique ». Olivier Delevigne et Wally Badarou se sont exprimés devant une salle comble. Des invités tels que Marie Nowak (BMG France), Suzanne Combo (GAM) et l'artiste Cerrone, ont été invités à partager leur expérience. Plus tôt en journée, Frédéric Kocourek, vice-président de l'UNAC, a participé au débat sur le thème de la formation professionnelle pour les auteurs et les compositeurs.

Crédits photo: UNAC

*** **

À propos d'ECSA

ECSA (European Composer and Songwriter Alliance - Alliance des compositeurs et auteurs européens) représente plus de 50 000 auteurs et compositeurs professionnels dans 28 pays d'Europe. L'Alliance regroupe 57 organisations membres partout en Europe et défend les intérêts des créateurs de musique classique, de musique artistique contemporaine, ainsi que de musique de films, pour l'audiovisuel ou de musique populaire.

www.composeralliance.org

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre newsletter, envoyez un email à:

info@composeralliance.org

Cordialement,

Votre équipe ECSA